



RISQUES MAJEURS

DOCUMENT D'INFORMATION
COMMUNAL (DICRIM)

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

On parle de risque majeur lorsque un évènement (naturel ou généré par l'Homme) peut mettre en danger un grand nombre de personnes, occasionner des dégâts importants et/ou dépasser les capacités de réaction des autorités.



Pourquoi un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ?

Selon le Code de l'environnement, chaque citoyen a un droit à l'information sur les risques majeurs qui le menacent.

Il a aussi un rôle à jouer dans la prévention et la gestion de ceux-ci, en ayant connaissance des bons réflexes à adopter.

Ce DICRIM vous apporte donc un aperçu des risques qui peuvent menacer la commune, et comment s'y préparer et réagir.

LA GESTION DES RISQUES : QUI FAIT QUOI ?

L'Etat

Informe les communes sur les risques, élabore des plans de prévention, gère les crises majeures.



La commune

Informe ses citoyens (DICRIM, affichage public, site internet, etc) et élabore le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), activé en cas de crise.

Le Service départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Assure les secours d'urgence et l'organisation de la sécurité civile.



Les citoyens

S'informent sur les risques et les mesures à adopter.
Les familles peuvent élaborer un **Plan individuel de Mise en Sureté (PIMS)**.



Inondation sur Pacé - 2025

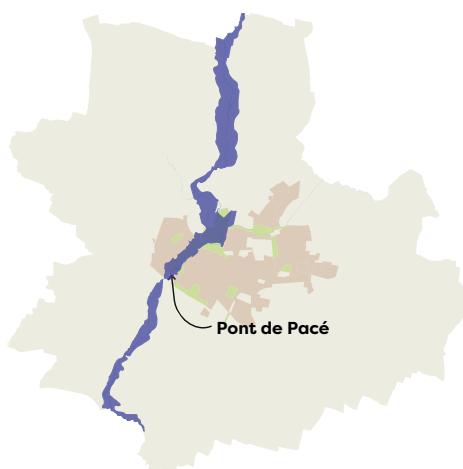


INONDATIONS

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau.

Elle peut être liée à une crue, un débordement de cours d'eau, un ruissellement ou coulée de boue, une remontée de nappe phréatique, une rupture d'ouvrage.

Zones inondables de Pacé



Les inondations sur Pacé concernent principalement la Flume et le ruisseau de Champalaune.

Plan détaillé sur ville-pace.fr

Les Pacéens peuvent suivre les hauteurs d'eaux de la Flume en temps réels sur le site (station Pacé Tixuë) :

www.vigicrues.gouv.fr

Des repères de crue au Pont de Pacé aident à visualiser jusqu'où l'eau a pu monter en 2013.

QUE FAIRE EN CAS D'INONDATION ?

- Rehausser le mobilier.
- Couper l'électricité et le gaz.
- Obturer les entrées d'eau.
- Eviter les déplacements, n'évacuer que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcés.
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école : les enseignants s'occupent de leur sécurité.





SÉISMES

Comme toute l'Ille-et-Vilaine, Pacé est en zone 2 (sismicité faible). Les séismes sont de magnitude très faible et non ressentis.

La prévention passe par une

réglementation dans la construction des bâtiments, qui doivent être adaptés aux risques.



RADON

Le radon est un gaz radioactif, inodore et incolore, présent naturellement dans l'environnement. Une inhalation régulière et prolongée présente des risques pour la santé.

Selon la géologie des sols et les caractéristiques d'un bâtiment, le radon peut s'échapper du sol et se répandre dans l'air intérieur.

Pacé est classé en catégorie 1, c'est-à-dire en zone où le potentiel de radon est le plus faible.

Les recommandations générales s'appliquent :

- Aérer son logement au moins 10 minutes par jour.
- Entretenir les systèmes de ventilation et ne pas obturer les entrées et sorties d'air.



Bon à savoir

Quand vous achetez ou louez un bien immobilier, le vendeur ou bailleur a l'obligation de vous informer sur le potentiel radon de la commune.



TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES

Une marchandise dangereuse est une matière ou objet qui présente un risque pour les hommes, les biens et/ou l'environnement.

Un accident lors du transport de ces produits peut mener à un incendie, une explosion, une pollution, un nuage toxique.



Sur Pacé, ces transports se font sur l'ensemble du réseau routier.

La commune est aussi traversée par un gazoduc du sud vers l'est.

Pour assurer la sécurité, les infrastructures sont régulièrement contrôlées et modernisées.

Les camions transportant des matières dangereuses portent une signalisation spécifique.



QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT TMD ?

- Alerter le 18 si l'on est témoin.
- En cas de fuite de produit, quitter la zone et se confiner dans le bâtiment le plus proche.
- Ne pas toucher les produits et éliminer les points chauds.





RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES

Tempête Ciara
- 2023

Météo-France publie chaque jour une carte qui classe les départements français en 4 niveaux de vigilance :

- Pas de vigilance particulière.
- Soyez attentif.
- Soyez très vigilant.
- Vigilance absolue.

Des pictogrammes précisent le risque, par exemple :



Vent violent



Orage



Pluie - inondation



Canicule

Ces alertes sont relayées par tous les médias traditionnels, et sont consultables sur vigilance.meteofrance.fr. En cas de coupure électrique, écoutez la radio France Bleu.



TEMPÈTES

Récemment, Pacé a été concernée par des vents violents et/ou des tempêtes (rafales > 90 km/h). Ces évènements peuvent générer des chutes d'arbres, des projections d'objets, endommager des constructions ou des réseaux, etc.

- Limiter les déplacements.
- Fixer / Ranger les objets.

CANICULE

La commune peut aussi être confrontée aux phénomènes de canicule et de sécheresse, caractérisés par de trop fortes chaleurs et/ou un manque d'eau sur la durée.

Les risques concernent surtout les personnes fragiles, qui peuvent se déshydrater.

- Boire régulièrement.
- Limiter l'activité physique et les sorties aux heures chaudes.

Plan canicule

Les personnes de 65 ans et plus, ou les personnes handicapées isolées peuvent s'inscrire auprès du CCAS. En cas de déclenchement du Plan Canicule, des volontaires s'assureront qu'elles ne sont pas en difficulté.

COMMENT SE PRÉPARER AUX CRISES ?

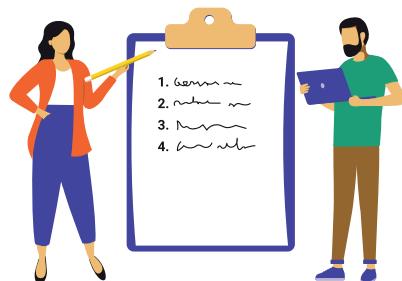
Document à conserver

Le PIMS

Plan Individuel de Mise en Sureté

Anticiper permet de surmonter les crises dans de meilleures conditions. Le PIMS permet de vous préparer ainsi que votre famille en cas d'évènement majeur, par exemple en identifiant les abris les plus sûrs, les numéros d'urgence, etc.

Préparez votre propre PIMS à l'aide du livret à télécharger sur
www.georisques.gouv.fr



Le kit d'urgence

Objets de première nécessité à ranger dans un sac, facile d'accès pour toute la famille.



QUE FAIRE EN CAS DE CRISE ?

Document à conserver

L'alerte

Alerte physique

- . Passage de véhicules sonorisés
- . Porte à porte par les élus et/ou services municipaux



Canaux de la commune

- . Panneaux lumineux
- . Site : ville-pace.bzh
- . **f** : villedepace
- . Radio France Bleu



Restez vigilants !

Les bons réflexes

SE METTRE EN SÉCURITÉ



Dans un bâtiment ou en évacuant, selon les cas

RESPECTER LES CONSIGNES



SE TENIR INFORMÉ



En prenant garde aux fausses informations

Infos utiles

NUMÉROS D'URGENCE

Appel d'urgence européen : **112**

Sapeurs-Pompiers : **18**

Samu : **15**

Police Nationale : **17**

Police Municipale : **02 23 41 30 33**

NUMÉROS DE SERVICE

Urgence Enedis : **09 72 67 50 35**

Urgence Gaz : **0800 47 33 33**

S'INFORMER

France Info : **105.5** - francetvinfo.fr

France Bleu Armorique : **103.1**

Mairie : **02 23 41 30 00**

ville-pace.bzh

Préfecture : ille-et-vilaine.gouv.fr

MétéoFrance : meteofrance.com

Vigicrues : vigicrues.gouv.fr

